

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 813 (Rect)

présenté par

M. Vercamer, M. Morin, M. Richard et M. Tahuaitu

à l'amendement n° 792 (2ème Rect) du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 12

Supprimer les alinéas 10 à 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif prévu par cet amendement s'il est justifié et utile ne peut être assorti de pénalités financières frappant les entreprises.

Il s'agit là encore de l'illustration d'un choix politique du Gouvernement actuel : le matraquage fiscal des forces économiques de notre pays.

Aussi le présent amendement vise-t-il à supprimer la dernière partie de cet amendement relative au forfait social.